



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00020

Date de dépôt : **01/03/2025**

Demandeur : **Madame LHOMME JACQUELINE**

Pour : **Changement de destination bureaux en
habitation sans modification de façade**

Adresse du terrain : **73 RUE DES CHARMES à
POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/047
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 01/03/2025 par Madame LHOMME JACQUELINE demeurant 73 RUE DES CHARMES à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 05/03/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour Changement de destination : bureaux en habitation ;
- Sur un terrain situé 73 RUE DES CHARMES à POMMEUSE (77515) ;
- Pour une surface de plancher créée par changement de destination de 60 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 22/05/2025 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 26 mai 2025

Le Maire

Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT